

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 284 – 28/06/2021

BONNES VACANCES A TOUS !

Le Conseil Municipal du 25 juin 2021



Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu en assemblée volontairement restreinte dans le respect des règles sanitaires imposées.

Les principales décisions prises sont les suivantes :

- En respect des dispositions de la Loi de Finances de 2021, il a été décidé d'accepter le reversement au profit de la commune, de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité à hauteur de 97 % des montants perçus par le SDE 54.
- La rue de la Gare, du haut de la rue jusqu'au passage à niveau, et la rue du Radelot seront limitées à 30 km/h et à 12 tonnes - sauf pour les dessertes locales.
- Concernant les modifications comptables obligatoires à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2024 au plus tard, à savoir le passage à la comptabilité M57 en lieu et place de la M14, et le Compte Financier Unique en remplacement des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion, la date retenue est la date butoir du 1^{er} janvier 2024.
- Le Conseil a également entériné, pour les Conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, le remboursement des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mandat.

L'ensemble des décisions et des documents relatifs aux décisions du Conseil municipal est consultable en mairie.

Elections des 20 et 27 juin 2021

Nous remercions toutes les personnes qui ont bénévolement participé à la tenue de notre bureau de vote lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Les résultats du premier tour pour notre commune :

Elections départementales

CANTON TOUL	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	M. E. Martin-Triffandier / Mme M. Pilot (UGE)	Mme C. Chopin / M. H. Simonin (REM)	M. A. Boulogne / Mme M. Di Rezze (RN)	M. T. Chenot / Mme S. Lepine (UCD)
Villey-le-Sec	353	159	155	3	1	78	8	33	36

Elections régionales

CANTON TOUL	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Liste A. Filippetti (LUG)	Liste B. Klinkert (LDVC)	Liste L. Fève (LEXG)	Liste F. Phiippot (LDSV)	Liste L. Jacobelli (LRN)	Liste M. Meyer (LREG)	Liste A. Tyane (LDIV)	Liste J. Rottner (LUCD)	Liste E. Romani (LUGE)
Villey-le-Sec	353	158	152	4	2	26	13	2	11	26	0	0	43	31

Les résultats du 2^{ème} tour n'étaient pas encore connus à l'heure de l'édition de ce bulletin d'informations.

La fibre optique est en cours d'installation sur notre commune mais nous ne sommes pas en phase de commercialisation : ne prenez pas d'engagement auprès des opérateurs pour l'instant

Pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire, Losange a une mission de service public confiée par la Région Grand Est pour la construction du réseau mais n'a pas vocation à vendre d'abonnement. Les différents fournisseurs d'accès internet louent le réseau Losange ou co-investissent dans le réseau afin de commercialiser leurs offres de services.

Aucun fournisseur d'accès n'a de monopole et le réseau Losange permettra à tous d'avoir accès à des offres élargies, qui se feront en fonction du rapport qualité/prix et des besoins de chacun. Vous pouvez retrouver la liste des opérateurs sur le site internet de Losange <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Et pour répondre à la question « mais quand pourrais-je en bénéficier chez moi ? » LOSANGE a mis en place un outil en ligne que vous pouvez consulter sur le site www.losange-fibre.fr en tapant le nom de la commune. Vous y trouverez également toutes les informations utiles.

Compte-tenu de la situation actuelle et en respect des mesures sanitaires, la Région Grand Est et Losange ne tiennent plus de réunion publique mais ont adapté leur communication. Une information explicative est transmise à chaque commune concernée. Nous vous en ferons part dès réception.

En attendant, vous pouvez trouver toutes les réponses utiles à l'adresse suivante : https://www.losange-fibre.fr/file/2021/03/Maquette-Losange_v2B-MAJ-2021-BMrecto-.pdf

Qualité de l'eau distribuée en 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO-LSEHL. Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Nous avons reçu une synthèse du contrôle sanitaire portant sur la qualité de l'eau distribuée en 2020. La conclusion générale est que, sur le plan microbiologique comme sur celui de la chimie, « l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité ».

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la fiche de synthèse sur notre site internet <https://villeylesec.fr>

Et pour le bien de tous

Le respect des règles de vie en collectivité

Enfin les beaux jours, nous pouvons profiter des déjeuners en plein air et du farniente au soleil !

Pour le bien-être de tous, il est bon de rappeler les règles à appliquer pour les travaux de bricolage (avec utilisation d'outils ou appareils tels que perceuse, raboteuse, scie...) ou de jardinage (tondeuse, tronçonneuse...) réalisés par les particuliers.

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h à 20h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Merci de votre implication

Retrouvez le détail de la réglementation concernant les bruits de voisinage sur notre site Internet - Rubrique La Municipalité - Les publications

et retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr